

COMMUNE DE WARHEM

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 2023 en son lieu habituel sous la présidence de son Maire P. BOUTTEMY. Deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour avec l'accord du conseil municipal.

1) Décision prise par le Maire au titre de ses délégations

En application de la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises :

N°	Date	Objet
2023.D7	12/06/2023	Marché de travaux de restauration du clos et couvert de l'église Notre Dame de l'Assomption Lot n° 1 : Maçonnerie – Pierre de taille - Tranche conditionnelle 2 partielle et les tranches conditionnelles 3 et 4 Entreprise : CHEVALIER NORD – Avenant n° 1 montant total de 35 445,28€ HT soit 42 534,34€ TTC
2023.D8	13/06/2023	Achat de tables et chaises pour le complexe Marcel Vermersch « salle polyvalente » Entreprise : COMAT ET VALCO montant total de 6 812,00€ HT soit 8 174,40€ TTC

2) Désignation d'un référent déontologue de l'élu local

Conformément à la loi du 21/2/2022 dite 3DS, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER, JUSQU'AU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX, M. JEAN GREBERT, EN QUALITE DE REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL, SOUS RESERVE QUE LES CONDITIONS D'IMPARTIALITE ET D'INDEPENDANCE POUR L'EXERCICE DES MISSIONS SOIENT MAINTENUES,
- D'ACCEPTER LES MODALITES ET MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA C.C.H.F POUR L'EXERCICE DES MISSIONS DE REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL DE LA COMMUNE.

2Bis) Annule et remplace la délibération 2023/22 – Tarifs cantine scolaire et centre d'accueil et tarifs garderie au 01/09/2023

Une tarification simplifiée à compter du 1/9/2023 a été décidée unanimement.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023. La facturation se fera mensuellement.

CANTINE	TARIFS AU 01/09/2022 EN EUROS	TARIFS AU 01/09/2023 EN EUROS
Tarif 1 ^{er} enfant	3.35	3.50
Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant de la même famille	3.04	3.30
Adulte	5.92	6.45
CANTINE ACCUEIL DE LOISIRS		
Inscription à la semaine (5 x 3.70€)	3.70	3.70
GARDERIE		
La séance	1.96	2.05

Pour les enfants qui fréquentent régulièrement la cantine une remise 0,15€ /repas/enfant sera accordée si un minimum de 116 repas/enfant est pris au cours de l'année scolaire qui comprend 5 périodes. La remise s'appliquera également sur les repas pris au-delà du minimum.

Une double facturation sera appliquée pour toute réservation d'un repas en dehors des créneaux fixés.

- 3) Restaurant scolaire : Modalités d'inscriptions et de fonctionnement et règlement intérieur
Garderie école Maxence Van Der Meersch : Modalités d'inscriptions et de fonctionnement

Ont été adoptés à l'unanimité

- 4) Tarifs accueil de loisirs du mercredi au 1^{er} septembre 2023

Un accueil de loisirs le mercredi en période scolaire sera ouvert à compter du mercredi 6 septembre 2023 jusqu'au 3 juillet 2024 inclus et sera assuré par Proxi-Services.

Les tarifs ont été acceptés à l'unanimité

TARIFS DU MERCREDI TOUTE LA JOURNEE DE 8H00 A 18H00 A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

QF	<700	701 à 1 000	1 001 à 1 400	>1 400	Extérieur
Tarifs	8€	9€	10€	11€	15€

Le tarif ne sera pas proratisé au temps passé à l'accueil de loisirs.

- 5) Demande de subvention à la CAF pour la rénovation d'un bâtiment en petite crèche

Monsieur le Maire a été autorisé à déposer une demande de subvention d'un montant de 380 000€ auprès de la CAF pour la création de la petite crèche rue des Vieux Moulins.

- 6) Demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de la réhabilitation des façades de la mairie/école, isolation thermique des façades sur cour, isolation des combles du bâtiment principal

Monsieur le Maire a été autorisé à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert d'un montant de 214 078€ pour la réhabilitation des façades de la mairie/école et isolation thermique.

- 7) Décision modificative n° 1 au budget primitif 2023

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en œuvre la décision budgétaire modificative n° 1 qui ne remet pas en cause l'équilibre financier du budget.

- 7bis) Subvention exceptionnelle à l'US WARHEM pour l'acquisition d'un véhicule

Le Conseil Municipal à la majorité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'US WARHEM pour l'acquisition d'un véhicule pour les déplacements des footballeurs lors des matchs à l'extérieur.

M. Frédéric ROUSSEL conseiller municipal délégué et Président de l'US Warhem n'a pas pris part au vote.

8) Infos diverses

- Monsieur le Maire a tenu à remercier Warhem en Fête pour la réussite de la ducasse.
- Un forum des associations et un accueil des nouveaux arrivants seront organisés le dimanche 3/9/2023 sur la place Henri Vandaele
- Dans le cadre des Jeux olympiques 2024, Warhem est labélisé. A ce titre, une billetterie sera mise à disposition sous certaines conditions.